



Monsieur Jean CASTEX
Premier ministre
Hôtel de Matignon
57, rue de Varenne
75007 PARIS

Paris, le 4 mars 2021

Réf : 2021-500

Monsieur le Premier ministre,

Le vaccin représente, à ce jour, la seule issue crédible à la crise sanitaire que nous affrontons depuis près d'un an. Les attentes qui reposent sur la campagne de vaccination sont donc légitimement élevées. Du succès de cette campagne dépendra la capacité de notre pays à repartir de l'avant et, pour chacune et chacun d'entre nous et de nos concitoyens, de reprendre le cours de nos vies depuis trop longtemps mises en pause.

Les deux mois qui viennent de s'écouler permettent de tirer des enseignements sur la stratégie de vaccination que vous avez édictée, en même temps qu'ils soulèvent plusieurs interrogations, que nous nous permettons de vous relayer ci-dessous :

- **Tout d'abord concernant la répartition des doses de vaccin entre les départements.** L'analyse des données publiées quotidiennement par Santé Publique France laisse apparaître de fortes disparités entre les départements quant au nombre de doses de vaccin administrées. Ainsi, la Creuse, le Jura, l'Allier ou le Cantal ont, au 2 mars, administré une dose de vaccin à près de 13% de leur population départementale, soit un taux trois fois plus élevé que la Seine-Saint-Denis (3,75%) ou la Réunion (2,6%).

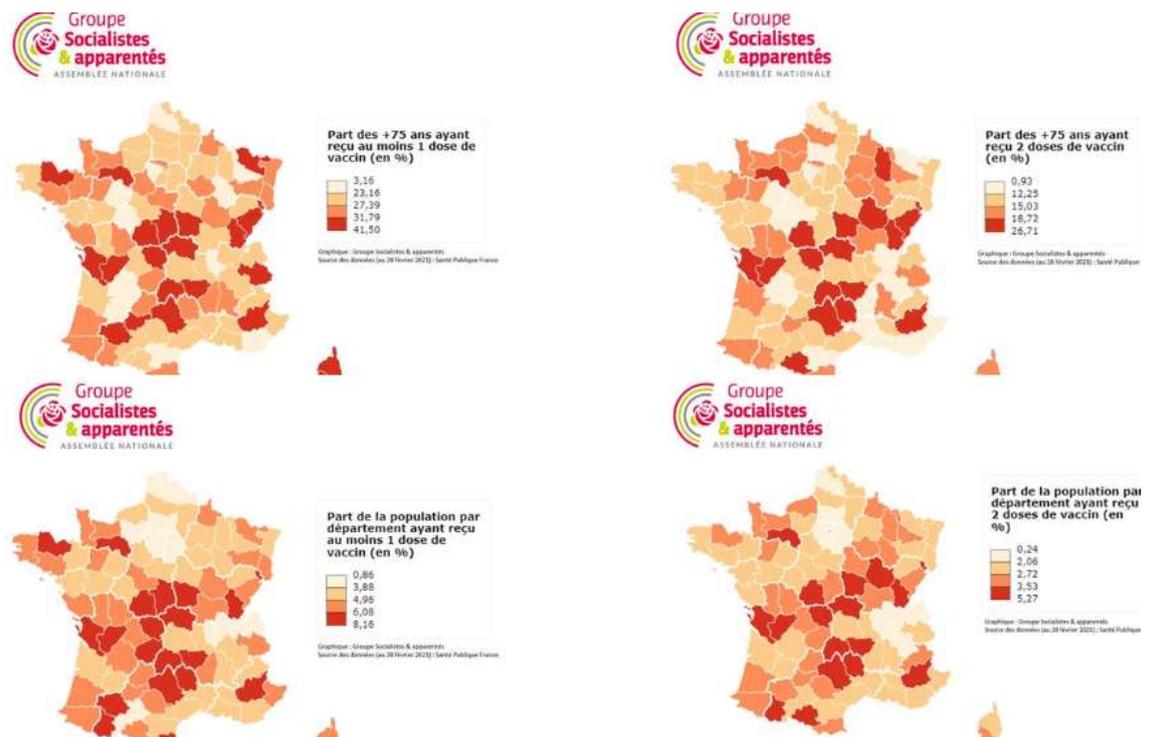
Pour certains départements, ce plus fort taux de vaccination peut s'expliquer par un taux d'incidence plus élevé. Ainsi, le Jura figurait au début de la campagne de vaccination parmi les départements avec le taux d'incidence le plus élevé, ce qui a conduit le Gouvernement à flécher plus de doses vers ce département.

Pour d'autres départements néanmoins, cette explication ne semble pas pertinente. **Le Pas-de-Calais, par exemple, dont le taux d'incidence (405)**

est actuellement parmi les plus élevés de France, fait partie des deux départements qui ont administré le moins de premières doses aux habitants de plus de 75 ans (1 pour 5 habitants).

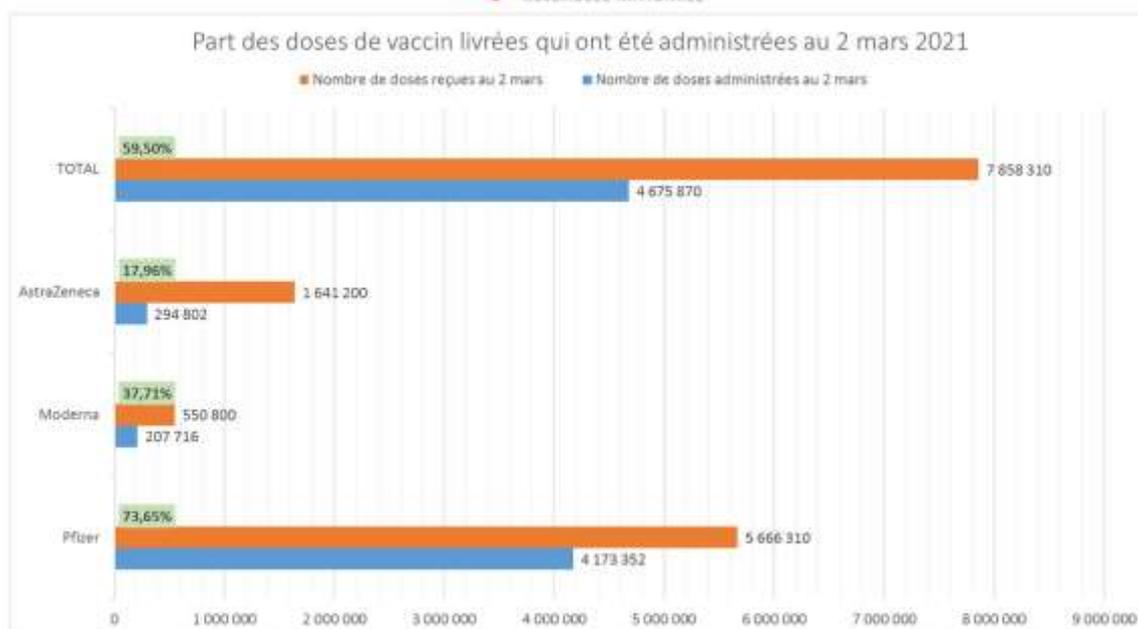
Une autre explication avancée est que le vaccin est réparti selon la proportion de public cible dans chaque département, c'est-à-dire des publics prioritairement éligibles à la vaccination. Là encore, cette explication ne saurait valoir pour l'ensemble des départements. Par exemple, la Dordogne, qui est le quatrième département dont la proportion de personnes de plus de 75 ans est la plus élevée, n'a vacciné qu'une personne âgée de plus de 75 ans sur cinq (20,81% quand la moyenne nationale est à 30,67%), soit le troisième plus faible taux. Il est donc possible d'en déduire que certains départements, à l'image de la Dordogne, ont reçu un plus faible nombre de doses que ce qu'ils auraient été en droit de recevoir sur la base du public cible qui y réside.

Les cartes ci-dessous qui montrent, pour chaque département, la proportion des personnes de plus de 75 ans qui ont reçu une ou deux doses de vaccin et la proportion de la population départementale totale qui a reçu une ou deux doses de vaccins, illustrent la réalité décrite ci-dessus.



Aussi, au regard de ces quelques données, nous souhaiterions que vous nous précisez les critères qui président à la répartition des doses entre les départements.

- **Ensuite en ce qui concerne le nombre de doses administrées par rapport au nombre de doses reçues.** Les derniers chiffres publiés par Santé Publique France montrent le retard pris dans le rythme de vaccination. Ainsi, il ressort qu'au 2 mars, 73% des doses de vaccin Pfizer livrées ont été utilisées, contre 38% pour celles du vaccin Moderna et seulement 18% pour celles du vaccin AstraZeneca. Au total, ce sont ainsi 60% des doses de vaccin reçues sur notre territoire qui ont à ce jour été utilisées. Nous vous le disons sans détour : **il n'est pas acceptable que 40% des doses reçues par la France n'aient pas été distribuées à nos concitoyens.**



Graphique : Groupe Socialistes & apparentés
Source des données (au 2 mars 2021) : Santé Publique France

La comparaison avec les autres pays est à ce titre édifiante. Un graphique récemment publié par le *Financial Times* montre que **la France figure parmi les trois pays de l'Union européenne (25^{ème} sur 27) à avoir administré le moins de doses de vaccin par rapport au nombre de doses qu'elle a reçues.**

En particulier, le faible rythme de vaccination constaté à ce jour pour le vaccin AstraZeneca, avec moins de 2 doses sur 10 en stock administrées, semble préoccupant, dans la mesure où, d'après le calendrier prévisionnel que vous avez diffusé en janvier, ce vaccin et les livraisons associées doivent permettre de proposer la vaccination au plus grand nombre.

Sur ce point, nous souhaiterions que vous nous indiquiez si cet écart entre le nombre de doses reçues et le nombre de doses administrées relève d'une stratégie délibérée, ou si, au contraire, elle relève de difficultés techniques rencontrées sur le terrain.

Si cet écart était lié à des difficultés techniques ou logistiques, il semble d'autant plus urgent d'y apporter une solution que les problèmes de production rencontrés par les laboratoires devraient se résorber dans les prochaines semaines, et ainsi entraîner une intensification du rythme de livraison des vaccins. A cet égard, il est donc crucial que la France puisse s'appuyer sur une stratégie précise et efficace afin que les doses de vaccin reçues puissent être administrées à nos concitoyens dans les meilleurs délais.

Aussi, nous souhaiterions que vous puissiez nous préciser les contours de la stratégie que vous prévoyez de mettre en oeuvre dans les prochaines semaines pour accroître le rythme de vaccination et ainsi relever le défi de la vaccination. Au-delà des enjeux sanitaires, cette accélération est indispensable pour répondre aux nombreuses sollicitations que nous recevons de personnes de nos circonscriptions qui, bien qu'elles remplissent les critères d'âge, ne parviennent pas à obtenir de rendez-vous pour se faire vacciner, et ce malgré de multiples relances. Ces situations suscitent du désespoir pour celles et ceux qui les vivent, et une perte de confiance dans la capacité de l'Etat à agir efficacement.

Vous remerciant par avance des réponses que vous voudrez bien nous apporter, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Premier ministre, l'expression de toute notre considération.

Valérie RABAULT, députée de Tarn-et-Garonne, Présidente du groupe Socialistes et apparentés

Joël AVIRAGNET, député de Haute-Garonne

Marie-Noëlle BATTISTEL, députée de l'Isère

Gisèle BIEMOURET, députée du Gers

Jean-Louis BRICOUT, député de l'Aisne

Alain DAVID, député de Gironde

Laurence DUMONT, député du Calvados

Olivier FAURE, député de Seine-et-Marne

Guillaume GAROT, député de Mayenne

David HABIB, député des Pyrénées-Atlantiques

Christian HUTIN, député du Nord

Chantal JOURDAN, députée de l'Orne

Régis JUANICO, député de la Loire
Marietta KARAMANLI, députée de la Sarthe
Jérôme LAMBERT, député de Charente
Gérard LESEUL, député de Seine-Maritime
Serge LETCHIMY, député de Martinique
Josette MANIN, députée de Martinique
Philippe NAILLET, député de la Réunion
Christine PIRES BEAUNE, députée du Puy-de-Dôme
Dominique POTIER, député de Meurthe-et-Moselle
Claudia ROUAUX, députée d'Ille-et-Vilaine
Isabelle SANTIAGO, députée du Val-de-Marne
Hervé SAULIGNAC, député de l'Ardèche
Sylvie TOLMONT, députée de la Sarthe
Cécile UNTERMAIER, députée de Saône-et-Loire
Hélène VAINQUEUR-CHRISTOPHE, député de Guadeloupe
Boris VALLAUD, député des Landes
Michèle VICTORY, députée de l'Ardèche